



Droit de visite d un nourisson

Par **jennifer guire**, le **09/10/2008** à **15:54**

bonjour,

je me separe de mon ami (decision commune)avec qui j ai un petit garcon de 8 mois,je cherche actuellement un appartement, je souhaite que le papa voit son fils mais je ne souhaite pas en etre separee car je ne l ai encore jamais laisse, de plus j ai une belle mere qui eleve tous ses petits enfants et n attends que cela de pouvoir prendre le mien le plus souvent possible, evidement je suis contre,mon ami compte le prendre souvent et je sais que la majeure partie du temps c est elle qui va l avoir, cela me rends furieuse, je n ai pas a etre privee de mon enfant pour que ma belle mere en profite.

Ma question : est ce qu il existe une loi ou un texte visant a ne pas separer un nourisson de sa maman et si oui jusqu a quel age ?

je suis tout a fait prete a recevoir le papa ou a emmener mon enfant aussi souvent qu il le souhaitera, meme le mener a ma belle mere, chose que je fais deja toutes les semaines , mais je ne souhaite pas le laisser seul, il est trop petit.

mon ami ne s en ait jamais occupe depuis qu il est ne, il aime, il s amuse avec lui mais il n est pas capable de s en occuper...

j attends une reponse de votre part merci d avance. jennifer guire

Par **jeetendra**, le **09/10/2008** à **18:23**

bonsoir, vous viviez en concubinage si je comprends bien, votre ex conjoint a t'il reconnu votre enfant commun, si c'est le cas il a un droit de visite et pour l'hebergement cela à cause de l'age de l'enfant 8 mois, se limitera à quelques moments, voir quelques heures vu son age, le mieux c'est de vous arranger à l'amiable, ou en ayant recours à un médiateur familial, en cas de difficulté majeure il vous restera à écrire au juge aux affaires familiales afin qu'il se

prononce sur vos droits de mère, cordialement

Par **jennifer guire**, le **10/10/2008** à **14:08**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre réponse si rapide, je me permet de vous demander si vous savez également ou je peux joindre un médiateur, dans le 83, si j'en ai besoin, effectivement mon ami a reconnu le petit, je souhaite qu'il le voit le plus possible mais je ne veux pas en être séparée surtout à cause du contexte familial dans lequel je me trouve (belle mère...)ainsi que l'attachement que je porte à mon enfant que je n'ai pas encore laissé. Je vais tenter l'accord amiable, mais si ça se passe mal, je prendrai conseil auprès d'un médiateur avec mon ami, merci